



Affaire suivie par :

**Marie FILIALI / Audrey BURRIN**

Mail : [ce.drajes-fdva@region-academique-grand-est.fr](mailto:ce.drajes-fdva@region-academique-grand-est.fr)

**Compte-rendu synthétique de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) du 18 juin 2024 :**

Conformément à l'article 8 du décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative et suite aux réunions des collèges départementaux en mai et juin 2024, les membres de la commission régionale consultative du FDVA, récemment recomposée (cf. arrêté préfectoral n° 2024-002 du 4 janvier 2024) ont été convoqués, le 18 juin 2024 à partir de 14 h, en visioconférence, pour être consultés, au titre de la campagne 2024, sur les propositions de financement :

- d'actions de formation destinées aux bénévoles et organisées par les associations en région Grand Est ;
- des projets déposés au titre du financement global de l'activité d'associations ou de la mise en œuvre d'activités innovantes qu'elles ont créées dans le ressort territorial de la commission.

Cette commission était présidée par monsieur Emmanuel THIRY, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Grand Est, représentant madame la préfète de région.

Étaient présents :

- Madame Anne-Laure ARONDEL, personnalité qualifiée issue du collège départemental de la Meuse ;
- Monsieur Nicolas BACHET, représentant madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités (DREETS) du Grand Est ;
- Monsieur Sébastien BAILLEUL, représentant monsieur Michel FONNÉ, directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de la Haute-Marne ;
- Madame Fanny BALLAND, représentant la DASEN des Vosges, madame Valérie DAUTRESME ;
- Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, vice-présidente du conseil départemental de l'Aube, représentant le président du conseil départemental de l'Aube, monsieur Philippe PICHERY ;
- Madame Marie BOITEAU, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est ;
- Monsieur Sébastien BORGES, représentant le recteur de la région académique Grand Est, monsieur Richard LAGANIER ;
- Monsieur Piero CALVISI, personnalité qualifiée issue du mouvement associatif ;
- Madame Louise CHERY, personnalité qualifiée issue du mouvement associatif régional ;
- Madame Christine DEVALLOIS, personnalité qualifiée issue du collège départemental des Vosges ;
- Monsieur Olivier DUQUÉNOIS, personnalité qualifiée issue du collège départemental du Bas-Rhin ;
- Monsieur Thomas GUTHMANN représentant le DASEN du Haut-Rhin, monsieur Nicolas FELD-GROOTEN ;
- Madame le docteur Catherine GUYOT, représentant madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est ;
- Madame Stella MARÉCHAL, personnalité qualifiée issue du mouvement associatif régional ;
- Madame Geneviève PUPIL, personnalité qualifiée issue du collège départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- Monsieur Pascal PLUMET, personnalité qualifiée issue du mouvement associatif régional ;
- Madame Agnès RAFFIN, personnalité qualifiée issue du collège départemental de la Moselle ;
- Madame Anne-Christine STEIN représentant le DASEN de Meurthe-et-Moselle, monsieur Emmanuel BOUREL ;
- Madame Céline THIEL-BRAVO, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est par intérim, monsieur David MAZOYER ;
- Monsieur Gauthier JOST, représentant la directrice régionale des affaires culturelles Grand Est, madame Delphine CHRISTOPHE ;
- Monsieur Pierre VOGLER, direction régionale des affaires culturelles Grand Est ;
- Madame Audrey BURRIN, gestionnaire administrative du FDVA à la DRAJES Grand Est ;
- Madame Marie FILIALI, conseillère technique et pédagogique supérieure, en charge de la vie associative à la DRAJES Grand Est.

Avaient donné mandat :

- Monsieur Piero CALVISI, personnalité qualifiée issue du mouvement associatif régional à madame Christine DEVALLOIS, personnalité qualifiée issue du collège départemental des Vosges, à partir de 16h 05, heure de départ de ce dernier ;
- Monsieur Thomas DUBOIS, personnalité qualifiée issue du mouvement associatif régional à monsieur Pascal PLUMET, personnalité qualifiée issue du mouvement associatif régional.

Étaient excusés :

- Monsieur Frédéric BIERRY, président de la collectivité européenne unique d'Alsace ;
- Madame Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) région Grand Est ;
- Monsieur Thomas DUBOIS, personnalité qualifiée issue du mouvement associatif régional ;
- Monsieur Jérôme DUMONT, président du conseil départemental de la Meuse ;
- Monsieur Franck LEROY, président du Conseil régional du Grand Est ;
- Monsieur Patrick WEITEN, président du conseil départemental de la Moselle ;
- Madame Audrey ZAIM JULLION, personnalité qualifiée issue du collège départemental des Ardennes.

Après le constat que le quorum (17 membres avec voix délibérative) était largement atteint, ont été rappelés le cadre de fonctionnement de la commission régionale consultative du FDVA (composition et rôle), les objectifs du programme, les priorités d'intervention de ses deux volets, le calendrier de la campagne 2024, conforme à l'instruction n° NOR MENV2330365J du 14 novembre 2023 ainsi que les modalités d'instruction des dossiers. Ont ensuite été communiqués, à partir d'un diaporama, les chiffres clefs et les éléments de bilan de la campagne 2023.

Puis, les membres de la commission ont examiné et valablement délibéré sur :

- les avis relatifs aux actions de formation des bénévoles, organisées dans le ressort territorial de la commission (enveloppe disponible : 400 000 €) ;
- les documents de synthèse des propositions de financement des projets « Fonctionnement global et actions innovantes » émanant des collèges départementaux de la région Grand Est (montant de la dotation : 4 040 214 €) ;
- les propositions de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) au titre du volet régional du FDVA 2 (enveloppe : 300 000 €).

Après vérification attentive et prise en compte des situations de conflits d'intérêts auxquelles pouvaient être exposés des membres de la commission régionale, les dossiers des volets précités ont fait l'objet de votes séparés qui ont tous recueilli un avis favorable à l'unanimité des membres participant à ceux-ci.

Après avoir remercié les membres de la commission, monsieur THIRY a clos la séance vers 16 h 40.

A Nancy, le 19 juin 2024

